

DEPARTEMENT DE L'YONNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. BURGRAF Roland, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. PICARD Bruno, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. FAILLOT Jim, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. DUTARTRE Denis, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MOULINIER Laurent, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Quincerot</i> : M. GABRIOT Bruno, <i>Ravières</i> : M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. MLYNARCZYK André, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. GILBERT Jacques, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Stigny</i> : M. BAYOL Jacques, <i>Tanlay</i> : M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHÉ Elisabeth, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, <i>Tronchoy</i> : M. TRIBUT Jacques, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M. BAUDOIN Didier.
Nombre de conseillers : - En exercice : 73 - Présents : 52 - Absent(s) : 16 - Pouvoir(s) : 5 - Votants : 57	Excusés : <i>Argentenay</i> : Mme TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MACKAIE Michel, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. GALAUD Jean-Claude, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GOÏNON Jean-Louis, <i>Pimelles</i> : M. ZANCONATO Eric, <i>Tonnerre</i> : Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.
Délibération n° 109-2018	Excusés ayant donné pouvoir : <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. BOURNIER Edmond, <i>Tonnerre</i> : Mme DUFIT Sophie, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine. Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Didier Date de convocation : 19 septembre 2018

Objet :**PROSPECTIVE,
SERVICES A LA
PERSONNE,
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**Transport à la demande
(TAD)*Demande de subvention au
titre d'un appel à projets par
la Région Bourgogne-
Franche-Comté et l'ADEME*

Vu la délibération n° 27-2017 du conseil communautaire du 7 juin 2017 présentant l'évolution du Transport à la Demande (TAD) en Transport Partagé,

Considérant le besoin de desservir toutes les communes de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB) pour tous les âges,

Considérant l'appel à projets « Mobilité rurale 2018 » lancé par le Ministère des transports et mis en œuvre par l'ADEME,

La présidente présente deux nouveaux dispositifs portés par la CCLTB :

- Concernant le projet d'auto-stop organisé « Eon'y va » :

L'objectif étant de trouver des solutions de mobilité pour faciliter le transport sur des courtes distances des plus jeunes souhaitant se déplacer sur le territoire pour réaliser un stage, recherche d'emploi, etc...

Ce service est totalement gratuit pour les utilisateurs et les conducteurs.

L'inscription sur la plateforme est obligatoire tant pour les conducteurs que pour les passagers. Les mineurs à partir de 15 ans peuvent utiliser ce dispositif avec accord parental.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180925-109-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Publication : 08/10/2018

La CCLTB se charge de distribuer aux communes des macarons pour les automobilistes et brassards pour les autostoppeurs.

Les 52 communes du territoire de la CCLTB proposent des arrêts identifiés par des autocollants et accessibles pour s'arrêter et prendre des passagers en toute sécurité.

- Concernant le projet des aires de covoiturage « Ton'aires actives » :

L'objectif étant de faciliter le déplacement des actifs effectuant chaque jour à heures fixes, un trajet domicile travail aller/retour, et, pouvant prendre sur son passage une ou plusieurs personnes se rendant au même endroit.

Ce service est totalement gratuit pour les utilisateurs et les conducteurs.

L'inscription sur la plateforme est obligatoire tant pour les conducteurs que pour les passagers.

La CCLTB se charge via une plateforme de mettre en relation des personnes se trouvant sur leur passage et ayant la même destination.

Les 52 communes du territoire de la CCLTB proposent des aires de stationnement qui servent de point de rencontre afin de garer entre deux à quatre voitures.

Un seul numéro pour réserver à ces dispositifs tous les matins de 8 h 00 à 11 h 30 (sauf le jeudi et week-end) : 03 86 55 37 55.

Un support de communication détaillera l'offre de mobilité complète du territoire qui sera distribué dans chaque boîte aux lettres de tous les habitants des 52 communes de la CCLTB.

Un volontaire en service civique sera recruté pour assurer les missions d'Ambassadeur de mobilité rurale.

Dans le cadre du « Transport Partagé », la présidente propose d'augmenter les indemnités des conducteurs volontaires à 0,20 €/km au lieu de 0,15 €/km (article 5 de la convention modifiée).

La présidente propose de solliciter au titre de l'appel à projets « Mobilité rurale 2018 », 5 600 euros pour financer principalement le coût de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	57	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'augmentation des indemnités des conducteurs volontaires à 0,20 €/km (uniquement dans le cadre du « Transport Partagé »),

ACCEPTE que la présidente sollicite une demande de subvention au titre de l'appel à projets « Mobilité rurale 2018 » pour un montant de 5 600 euros,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180925-109-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2018

Publication : 08/10/2018